R E P U B L I Q U E D U S E N E G A L

- - - - - - -

U n P e u p l e - U n B u t - U n e F o i

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'EQUIPEMENT RURAL ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

- - - - - - -

PROGRAMME AGRICOLE ITALIE SENEGAL (PAIS)

AVIS D'APPEL PUBLIC À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(AVIS DE PRÉSÉLECTION)
NOM DU PROGRAMME : PROGRAMME AGRICOLE ITALIE SÉNÉGAL (PAIS)
AMI N°C_PAIS_012
MONTANT ESTIMÉ : 163 993 290 FCFA, SOIT 250 006,159 EURO

SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE ET LE CONTROLE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT SECONDAIRE DE 2000 HA DE VALLEES DANS LA REGION DE KOLDA.

1. Le présent Appel Public à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'avis général de Passation des Marchés paru dans le journal quotidien le « Soleil » **du 13 décembre 2022.**

2. Le Gouvernement du Sénégal a obtenu des fonds dans le cadre du crédit d'aide de la République d'Italie, au titre de la gestion 2023 et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché objet du présent Avis d'Appel Public à Manifestation d'Intérêt **AMI N°C_PAIS_012**.

3. Les services comprennent l'étude et le contrôle des travaux d'aménagement secondaires de 2000 ha de vallées dans les régions de Sédhiou et Kolda, répartis en deux lots. Pour cela le consultant travaillera sur les étapes suivantes :

Première phase :

- La Collecte de données et visites de reconnaissance des vallées ;
- Les études Topographiques ;
- Les études Géotechniques ;
- Les Etudes Hydrologiques ;
- Les Etudes socio-économiques ;
- Les Etudes environnementales ;
- Les investigations pédologiques ;
- La conception des ouvrages ;
- L'étude des modes de gestion et d'entretien des vallées ;
- La confection du DAO.

Deuxième phase :

- Contrôle des travaux d'aménagement secondaires.

Les services pour une durée de dix (10) mois comprennent les prestations suivantes : (i) Etude et élaboration des avant-projets détaillés et du dossier d'appel d'offres : trois (03) mois (ii) Contrôle des travaux de construction de pistes : sept (07) mois.

4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations de services décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour les exécuter. Les critères de présélection et de notation sont les suivantes : a) la nature des activités du candidat (5 points), b) le nombre d'années d'expériences (5 points), c) les qualifications du candidat dans le domaine des prestations (25 points), d) les références concernant l'exécution de marchés analogues et l'organisation technique et managériale du cabinet (35 points), e) les qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (30 points). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **15 pages environ**. La note minimale requise des différents candidats est de 80 sur 100.

5. Une liste des candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité technique et le montant de la proposition (sélection qualité-coût). La passation du Marché, conduite selon le Code des Marchés publics, sera ouverte à tous les candidats éligibles du Sénégal ou d'un Etat membre de l'OCDE et des pays en voie de développement, conformément à l'accord technique entre l'Italie et le Sénégal.

   Les entreprises italiennes doivent posséder les qualités requises pour le marché selon ce qui est établi par le décret du Président de la République italienne n.34/2000, ainsi que ses modifications ultérieures, en particulier par le décret législatif n. 50/2016 notamment l'art. 84 relatif au système unique de qualification des entreprises pour les travaux publics.

   Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de prestation selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées :

- Qui se trouvent dans les conditions prévues par le texte du Code Antimafia (D.Lgs. 6 septembre 2011, n. 159) mis à jour par le D.L. 31 octobre 2022, n. 162, convertit avec modifications, par la L. 30 décembre 2022, n. 199 et par l'arrêt de la Cour Cost. 20 décembre 2022-12 janvier 2023, n. 2;
- Qui sont en état de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité ou qui sont dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Qui font l'objet d'une procédure suite à une déclaration de banqueroute, liquidation, administration judiciaire, concordat préventif ou procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle, commis par les sujets juridiques soumissionnaires ou leurs partenaires ou leurs directeurs ;

- Qui, en matière professionnelle, ont commis une faute grave constatée par tout moyen que les pouvoirs adjudicateurs peuvent justifier ;
- Qui ne soient pas à jour avec leurs obligations en matière de cotisations de sécurité sociale selon les lois du pays dans lequel elles sont établies ;
- Qui ne soient pas à jour avec leurs obligations relatives au payement de leurs impôts selon les lois du pays dans lequel elles sont établies ;
- Qui se soient rendues responsables de graves inexactitudes dans les informations fournies et requises par l'AICS (Agence Italienne pour la Coopération au Développement) pour être admises à l'appel d'offres ou pour signer le contrat ;
- Qui ont été déclarées responsables, pour non-respect des obligations contractuelles, de fautes graves dans l'exécution d'un autre contrat passé avec l'AICS ou d'un contrat financé par des fonds italiens.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Coordination du PAIS à Sacré Cœur III, villa N°10051, vers le Rond-point JVC, Dakar Tél: (+221) 33 825 53 35 ou à l'adresse e-mail : paisugpn@pais.gouv.sn

7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées au Programme Agricole Italie Sénégal (PAIS) à Sacré Cœur III, villa N°10051, vers le Rond-point JVC Dakar, Tél: (+221) 33 825 53 35, au plus tard le **18 octobre 2023** à 10h30 GMT précises**.** L'ouverture des manifestations d'intérêt est prévue le **18 octobre 2023** à 10h30 GMT précises à la salle de Conférences de la **Coordination nationale du PAIS.**

Le Coordonnateur National du PAIS